



Congés et samedi férié

Par Cecilepx

Bonjour,

Tout d'abord, voici ma situation : je travaille chez un grossiste pour les professionnels du bâtiment, dépendant de la convention collective des commerces de gros. Dans ma société, nous travaillons du lundi au vendredi inclus.

Mon problème :

Je ne suis pas d'accord avec le service du personnel de mon entreprise au sujet de la pose de mes congés 2020/2021. J'ai droit à 30 jours ouvrables de congés, que je pose habituellement du lundi au samedi inclus, soit 6 jours pour 1 semaine de congés.

Je vous explique le désaccord :

J'ai posé mes congés d'été 2020 du 10/08 au 29/08 inclus (reprise du travail le lundi 31/08) que je décompte ainsi : 17 jours posés mais 3 samedis décomptés puisque le 15 août est férié. Il me resterait donc 2 samedis à poser.

Le service du personnel décompte ainsi (extrait du courriel qu'il m'a envoyé) :

Pour la période du 10/08 au 31/08, on décompte bien 17 jours soit sem 33 = 5 jours car samedi férié donc pas décompté + sem 34 = 6 jours + sem 35 = 6 jours soit 17 jours dont 2 samedis

Cela signifie qu'il ne considère pas le samedi férié comme un samedi décompté des 5 samedis que je dois poser lors de mes 5 semaines de congés. J'ai l'impression qu'il fait une erreur.

Je souhaite également poser un peu plus de 2 semaines en mai 2021 soit du 3/05 au 18/05. Mon décompte est : 12 jours ouvrables posés, dont 2 samedis décomptés car le 8/05/2021 est férié et le jeudi de l'ascension également.

Le décompte de ma société est (extrait du courriel que j'ai reçu) :

Du 03/05 au matin jusqu'au 18/05 au soir ça fait 13 jours dont 2 samedis.

Je pense que là, elle fait également une erreur.

Merci de me donner votre avis et les arguments qui me permettent de convaincre la personne qui gère les congés.

Dans l'attente de vous lire et en vous remerciant,

Cordialement,

Cécilepx